



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 2 février 2024 DELIBERATION**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

**Nombre de conseiller-e-s en exercice :** 32 (Mme Patricia PROHASKA : démissionnaire)  
**Nombre de présent-e-s :** 31  
**Nombre de votant-e-s :** 32

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,  
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA,  
Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd  
SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme  
Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M.  
Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers  
Municipaux.

**Etait représenté :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

### **13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2024,



Considérant la nécessité de supprimer :

Un emploi de Responsable d'exploitation du réseau d'Eau potable

Grade : Technicien

Durée hebdomadaire de l'emploi : Temps complet

Date de la suppression : 2 février 2024

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à radiation des effectifs (départ à la retraite).

Un emploi d'Agent d'entretien et d'animation

Grade : Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : Temps complet

Date de la suppression : 2 février 2024

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à radiation des effectifs (départ à la retraite).

Il est proposé à votre assemblée :

- La suppression d'un emploi de catégorie B à temps complet, grade de Technicien territorial,
- La suppression d'un emploi de catégorie C à temps complet, grade d'Adjoint d'Animation Principal 1ère Classe.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les propositions de Monsieur le Maire,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 2 février 2024, tel que proposé.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 2 février 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 06/02/2024

  


Bernard UTHURRY

